



**Appel à manifestation d'intérêt pour la dynamique
culturelle et la participation citoyenne**

« les 50 ans du Parc naturel régional du Vercors

en 2020 »

Avril 2019

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Maison du Parc – 255, chemin des Fusillés – 38 250 Lans-en-Vercors

Contact : Armelle Bouquet - tel : 04 76 94 38 14- 06 86 85 13 21 - armelle.bouquet@pnr-vercors.fr

Sommaire

Contexte.....	3
Mission « Education culture et participation citoyenne » du PNRV :.....	3
Axes de la charte du Parc :.....	3
Objectifs de la politique culturelle du Parc du Vercors.....	3
Pourquoi un appel à manifestation d'intérêt ?.....	4
Objectifs :.....	4
L'objet de l'Appel à manifestation d'intérêt.....	4
« les 50 ans du Parc naturel régional du Vercors ».....	4
Au travers de cet anniversaire, le Parc vise :.....	5
5 objectifs :.....	5
Fil conducteur :.....	5
L'approche :.....	5
Les messages.....	5
Pistes d'action :.....	5
Le public cible.....	6
Modalités de candidatures, recevabilité et sélection.....	6
Quelles sont les modalités de candidature ?.....	6
Quelles sont les critères de sélection ?.....	6
Quelles sont les modalités de sélection ?.....	6
L'accompagnement du Parc.....	7
Comment seront accompagnés les projets retenus ?.....	7
Annexe : Règlement de l'AMI.....	7

Contexte

Le Parc naturel régional du Vercors s'étend sur plus de 200 000 ha entre Drôme et Isère en Région Auvergne Rhône-Alpes et compte 54 000 habitants sur 84 communes. Il est né en 1970, quelques années après le décret de création des Parcs naturels régionaux.

Mission « Education culture et participation citoyenne » du PNRV :

Depuis le 1er janvier 2018, la mission Education culture et participation citoyenne est une mission transversale d'appui aux autres missions thématiques du syndicat mixte du PNRV : Biodiversité - Agriculture et Forêt - Aménagement - Mobilité - Energie - Accueil et tourisme – Connaissance - Réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors - Musée de la préhistoire en Vercors - Mémorial de la Résistance...

Toutes les démarches éducatives, artistiques et culturelles sont déployées au service de la sensibilisation de ces actions du Parc et au service de la participation des habitants et des usagers du territoire autour de 2 axes principaux :

- Axe 1 : Mise en œuvre d'actions éducatives, culturelles et artistiques en soutien aux programmes thématiques dans le cadre de la charte en cours.
- Axe 2 : Mise en œuvre de démarches participatives prospectives dans le cadre de la nouvelle révision de la charte du Parc.

Axes de la charte du Parc :

1. Préserver, restaurer et mettre en valeur les patrimoines et les ressources du Vercors
2. S'impliquer pour un développement économique durable fondé sur la valorisation des ressources spécifiques du Vercors
3. Inventer et préparer les territoires de demain
4. Anticiper et accompagner les mutations économiques et les changements sociaux
5. Mettre la connaissance et la recherche au service de la dynamique du territoire
6. Impulser les démarches participatives et renforcer l'implication des territoires et collectivités du Vercors
7. Consolider les partenariats, l'ouverture et les coopérations
8. Suivre et évaluer la charte

Charte du Parc du Vercors :

http://parc-du-vercors.fr/uploaded/files/Telechargements_site_PNRV/AgirEtInnover/Charte/PNRV_Resume.pdf

Objectifs de la politique culturelle du Parc du Vercors

1. Favoriser une vie culturelle de qualité sur le Vercors
2. Mettre en valeur le territoire et ses patrimoines (bâti, paysager, immatériel) à travers le média artistique
3. Mieux intégrer les 2 Régies du Parc : le Mémorial de la résistance et le Musée de la préhistoire portés par le Syndicat Mixte du Parc
4. Encourager le développement de coopérations entre structures culturelles du territoire et celles périphériques.

5. Soutenir l'expérimentation : favoriser l'émergence de projets innovants dans leurs formes, les partenariats mis en œuvre...
6. Œuvrer à la mixité sociale et l'intégration des nouvelles populations et des publics dits éloignés
7. Favoriser la rencontre entre les habitants du Parc, les artistes et leurs œuvres
8. Développer les actions de médiations et de sensibilisation des publics autour des programmations artistiques
9. Contribuer au développement des pratiques artistiques
10. Encourager l'accueil d'artistes en résidence
11. Participer à la mise en place d'une saison culturelle à l'année sur l'ensemble du Parc.

Pourquoi un appel à manifestation d'intérêt ?

Dans ce contexte, le Parc naturel régional du Vercors, par la diversité des champs d'intervention qu'il couvre, souhaite fédérer les acteurs culturels autour des thèmes ou problématiques phares pour le Parc du Vercors et engager une programmation cohérente.

Cet appel à manifestation d'intérêt met en œuvre l'axe 1 de la mission éducation, culture et la participation citoyenne et répond à ce souhait de rassembler les forces vives qui œuvrent pour une meilleure connaissance du territoire et une approche culturelle des thématiques que le Parc approfondit depuis plus de cinquante ans.

Objectifs :

- Développer les enjeux ou problématiques du Parc naturel régional du Vercors et les partager avec les porteurs de projets culturels en proposant, quelque soit le mode d'intervention ou le support, des actions de création, de diffusion ou sensibilisation en lien étroit avec les champs d'interventions et les actions du Parc.
- Tisser des liens entre les habitants et les forces vives des territoires du Parc naturel régional du Vercors
- Amplifier les efforts des différents acteurs autour d'un cadre de projet culturel commun.

L'objet de l'Appel à manifestation d'intérêt

Le Parc naturel régional du Vercors célèbre en 2020 ses 50 ans (décret signé le 16 octobre 1970). Au travers d'illustrations multiples et quotidiennes sur son territoire rural remarquable et habité qui est le sien, le Parc a su conserver le dynamisme d'une politique publique innovante.

De plus cet anniversaire arrive à un moment symbolique, le Parc révisé sa charte (2023 – 2038) : diagnostic évaluation, orientation pour l'avenir sont en réflexion et donneront du matériau pour les 15 prochaines années.

Rencontres, réflexions viendront rythmer cette année 2020. Cet anniversaire sera animé tout au long de l'année par des temps forts.

« les 50 ans du Parc naturel régional du Vercors »

Les 50 ans du Parc naturel régional du Vercors (1970 – 2020) en 2020 sont l'occasion de lancer un appel à manifestation d'intérêt.

Il s'agit ainsi de favoriser la genèse de projets culturels audacieux, en rapport avec les enjeux de la charte, impliquant la population (résidents permanents et temporaires) favorisant la mixité sociale et les rencontres inter-générationnelles.

Au travers de cet anniversaire, le Parc vise :

5 objectifs :

- Fêter
- l'aventure collective
- l'originalité, la spécificité d'un Parc, du Parc du Vercors, sa permanence.
- la permanence des valeurs à la source de la création du Parc sur un territoire de modernité
 - Informer
- l'histoire du Parc, ses symboles, les motivations de sa création? Comment était-il, est-il, sera-t-il?
- les représentations/perceptions internes et externes
 - Valoriser
- la diversité des actions menées et du travail réalisé sur tout le territoire / en lien avec les grandes évolutions sociétales
 - Interroger
- la spécificité et la plus-value du Parc du Vercors « et si le parc n'avait pas existé ? »
- l'avenir du Parc du Vercors, « le Parc, demain ? », son identité mouvante et en devenir
 - Mobiliser
- accompagner habitants et acteurs à se sentir partie prenante du Parc du Vercors
- donner envie de s'investir

Fil conducteur :

Lien/relai (géographique et entre les gens)

L'approche :

- humoristique, sensible et décalée
- conviviale : « le parc, c'est sympa »
- concrète et démonstrative : parler du Parc en l'illustrant
- reliante et participative : rencontre et association des habitants

Les messages

- « le Parc du Vercors, c'est chouette , ensemble ! »
- « 50 ans, le Parc du Vercors en devenir » : un Parc qui grandit, mûrit, évolue..vers un nécessaire nouveau souffle, nouvel élan
- « sans le Parc du Vercors, voilà ce qui ne se serait pas fait... »
- le Parc « fin chorégraphe/chef d'orchestre « d'une danse permanente entre nature et culture
- « dans et pour le Parc, ensemble, des relais se passent »

Pistes d'action :

Autour du spectacle vivant, les pistes d'actions peuvent être les suivantes :

- Portraits, des figures, des paysages
- Tour du parc en 50 ans et plus : les grandes étapes marquantes, passage de relai et lien entre les habitants
- Oeuvres artistiques dans l'espace public

- Interventions dans les lieux publics, cafés philo avec des intervenants professionnels
- Randonnées à thèmes
- Chaîne humaine pour symboliser le lien entre les secteurs du territoire

Toutes autres propositions répondant aux objectifs seront les bienvenues.

Le public cible

Les projets retenus devront favoriser l'accès à tous à la culture en :

- étant ouvert à tous
- touchant un public local et touristique
- permettant les échanges de savoir-faire, de pratiques, la mixité des publics, entre amateurs et professionnels
- privilégiant un accompagnement du public (par des actions de médiation, de formation, des rencontres...).

Modalités de candidatures, recevabilité et sélection

Quelles sont les modalités de candidature ?

Cet appel s'adresse aux porteurs d'un projet cohérent avec les orientations du Parc naturel régional du Vercors. Les porteurs doivent répondre sous la forme d'un collectif (d'au moins deux structures, d'autres acteurs publics ou de recherche...).

Quelles sont les critères de sélection ?

La sélection portera sur des projets qui favorisent une approche intégrée en rapport direct avec les actions que le Parc porte pour le territoire.

Les candidatures seront évaluées selon huit critères :

1. Déroulement sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors
2. Rayonnement a minima à l'échelle de 4 secteurs parmi les 8 secteurs du Parc : 4 Montagnes, Vercors Drômois, Piémont Nord, Royans Isère, Royans Drôme, Gervanne, Diois, Trièves,
3. Articulation avec les 5 objectifs, le fil conducteur, et l'approche des 50 ans du Parc du Vercors
4. En résonance avec les spécificités du territoire,
5. Caractère innovant, démonstratif, reproductible et diffusant du projet,
6. Adéquation au public cible, l'implication de différents acteurs du territoire, participatif,
7. Croisement de plusieurs disciplines
8. Autonomie sur l'installation et la réalisation (inclure tous les besoins techniques et humains)

Quelles sont les modalités de sélection ?

Un comité de sélection se réunira sous la responsabilité du Président du Parc du Vercors. Ce comité sera composé du Président du Parc du Vercors, des Vice-présidents assistés de l'équipe technique.

Ce comité se réunira début septembre 2019.

Les candidats seront avisés de la réponse donnée à leur projet mi- septembre 2019.

L'accompagnement du Parc

Comment seront accompagnés les projets retenus ?

Les porteurs de projets sélectionnés seront accompagnés par l'équipe technique pour affiner l'articulation entre leur projet et les enjeux, les actions du Parc menées dans le cadre de cette année d'anniversaire.

Ils seront notamment accompagnés pour :

- Conception de Septembre à décembre 2019
- Mise en œuvre de Janvier à décembre 2020

afin de :

- Constituer le collectif (recherche des partenaires) si le projet est collaboratif.
- Préciser la définition et la mise en oeuvre du projet, et ses outils de valorisation (chaque projet fera l'objet d'une valorisation écrite, filmique ou radiophonique)

Annexe : Règlement de l'AMI

